

100 - Action sociale de proximité

Proposition d'adhésion au Groupement Régional d'Appui à la e-Santé (GRADeS) PULSY

Rapport n° CD/2018/048

Service Chef de file :

I4 - Service d'Appui aux Métiers et à l'Innovation Sociale et Sanitaire

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de l'adhésion du Département du Bas-Rhin au Groupement Régional d'Appui à la e-Santé (GRADeS) dénommé PULSY et d'approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement.

1. PRESENTATION DU GROUPEMENT REGIONAL D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'E-SANTE (GRADeS)

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de santé 2020 et conformément au Projet Régional de Santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est est en charge de définir une stratégie régionale unique des Systèmes d'information de Santé. Cette stratégie s'appuie principalement sur un **dispositif régional de gouvernance de l'e-santé**.

Pour un maillage fin et organisé de l'e-santé en région Grand Est, permettant un égal accès des soins à l'ensemble du territoire, l'ARS a décidé de s'appuyer sur une **structure unique** d'e-santé : le Groupement Régional d'Appui au Développement de l'e-santé (GRADeS).

Ce Groupement d'Intérêt Public (GIP) se donne l'objectif de rapprocher les trois groupements de coopération sanitaire antérieurs (ante-régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne) et d'associer l'ensemble des acteurs (institutionnels, acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social).

Ce GIP a pour objectif de **prendre en compte les besoins de l'ensemble des acteurs dans le déploiement des Systèmes d'information en santé** sur le territoire de la région Grand Est.

Les orientations du GIP seront fixées par l'ARS dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et Moyens (CPOM) à conclure entre l'Agence et le GRADeS. Par ailleurs, le groupement pourra porter des projets et des programmes non directement issus de la stratégie régionale de l'e-santé, s'ils sont cohérents avec celle-ci et répondent à un intérêt commun à plusieurs membres et dans une logique d'intérêt général.

Ce groupement doit permettre le **développement de systèmes partagés et sécurisés, de services d'e-santé** au niveau régional et la mise en œuvre de politiques nationale et régionale en la matière, au bénéfice des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social.

L'assemblée constitutive de ce GIP s'est tenue le 26 juin 2018 : le nouveau groupement est dénommé **PULSY** et son siège est situé à Villers-lès-Nancy en Meurthe et Moselle.

La structure s'organise en collèges classés en trois « Blocs »: institutionnel - 25 voix - (dont le collège des Départements - 5 voix), sanitaire - 30 voix-, libéral -30 voix- et médico-social -15 voix. Les membres des collèges ou les représentants de chaque collège composent les instances de gouvernance de la structure.

2. LES ENGAGEMENTS EN TANT QUE MEMBRE DU GRADES

Le projet de convention constitutive du GRADeS prévoit la **mise en commun par les membres des moyens nécessaires à l'exercice des activités** du groupement. Il prévoit les modalités suivantes :

a) Les obligations des membres

Parmi les obligations inhérentes aux membres, figurent notamment :

- La participation active à la réalisation de l'objet et des objectifs,
- Assurer les missions pouvant être confiées par le groupement aux membres,
- Respecter toute décision applicable aux membres

b) Les engagements financiers des membres relatifs aux charges d'exploitation du GRADeS

Les ressources du groupement seront couvertes **soit** par des ressources propres, **soit** par les participations de ses membres :

- Les ressources propres comprennent *notamment* les **subventions et autres participations** perçues auprès de l'Union européenne, de l'Etat, des **collectivités territoriales** et autres organismes publics.
- A l'exclusion d'éventuels apports au capital, les **participations des membres** sont fournies :
 - **en numéraire**, sous forme de **contribution financière** aux recettes du budget annuel ;
 - **en nature**, sous forme de **mises à dispositions de personnels, locaux, matériels, consommables et tout équipement nécessaire** aux activités du Groupement. Cette forme de contribution en nature sera valorisée et comptabilisée lors de chaque exercice budgétaire.

Le personnel du groupement est prioritairement composé des personnels mis à disposition par ses membres. Le cas échéant, il s'agira d'agents relevant d'une personne morale de droit public non membre du Groupement, ou de personnels propres recrutés par le Groupement.

c) Les engagements financiers des membres relatifs aux charges de fonctionnement du GRADeS

Les membres seront amenés à **contribuer à deux catégories de charges de fonctionnement** du Groupement dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par les ressources propres de celui-ci :

- contribution aux **charges transversales de gestion selon une clé de répartition** déterminée par les instances de gouvernance du groupement ;
- contribution aux **charges de projets ou programme(s) au prorata des besoins** de chaque membre **et selon une clé de répartition**

La contribution prend la forme d'une **contribution annuelle**, régularisée selon les charges réelles. **Le montant** sera proposé par le conseil d'administration et **approuvé par l'assemblée générale du GIP**.

3. Les enjeux de l'adhésion pour le Département

Le Département est associé au GIP en tant qu'acteur institutionnel majeur au sein de la région, par l'ARS, **au titre de la « participation à l'élaboration de l'offre de santé sur le territoire »**.

Au regard des missions et des compétences, le Département a, en réalité, plusieurs intérêts à adhérer :

- Le Département est **un acteur du système de soins** :

Au regard de ses missions exercées dans le champ sanitaire, plusieurs catégories de professionnels sont susceptibles d'être concernés : infirmiers, médecins, psychologues, sages-femmes, puéricultrices, secrétaires médico-sociales, sapeurs-pompiers, etc. Le Département est à ce titre directement concerné par les orientations prises en matière d'e-santé.

- **L'articulation sanitaire et sociale** :

Le Département agit également sur d'autres déterminants de santé : le cadre de vie et le mode de vie (comportements). **A l'aune de ses compétences en matière d'action sociale et des actions qu'il conduit en faveur de la santé et du bien-être des habitants, l'enjeu d'articulation entre les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux est primordial.** L'adhésion du Département au GRADeS permettrait le portage de ces enjeux. De même, dans le cadre du développement d'un travail coordonné (MAIA, Plateforme territoriale d'appui...), les outils communs sont facilitateurs pour des coopérations opérationnelles.

Précédemment, Alsace e-santé, l'entité constituée à l'échelle de l'ante région Alsace, a permis de développer plusieurs outils. A titre d'illustration peuvent être mentionnés :

- ViaTrajectoire Handicap, un outil conçu pour les professionnels et les personnes en situation de handicap,
- SICODOM (**Système d'Information pour la Coordination à Domicile**) : l'objectif de cet outil étant de contribuer à améliorer la coordination de tous les acteurs du domicile du territoire : médecins, pharmaciens, SAAD, auxiliaires de vie, gestionnaires de cas MAIA, assistantes sociales, etc., en favorisant ainsi le décloisonnement entre la médecine de ville et l'hôpital, ainsi qu'entre le sanitaire, le médico-social et le social. Les professionnels peuvent communiquer avec toute l'équipe de soins de manière sécurisée et instantanée.

L'adhésion au GIP permettrait de poursuivre l'évolution numérique au service de la modernisation et de l'efficacité du système de santé, en y étant acteur aux côtés de l'ensemble des personnes morales concernées.

Position des autres Départements

Les Départements de la Haute-Marne, du Haut-Rhin, de l'Aube, et de la Meuse ont manifesté leur intérêt pour adhérer au GRADeS et font partie des membres fondateurs. Le Département de la Moselle va également soumettre la proposition d'adhésion au sein de ses instances de gouvernance.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'adhérer au Groupe d'Intérêt public « Groupement Régional d'Appui au Développement de l'e-Santé (GRADeS) et d'approuver les termes du projet de convention constitutive, joint en annexe au présent rapport.

La commission Emploi-Insertion-Logement, réunie le 8 octobre 2018 a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Groupement Régional d'Appui au Développement de l'E-Santé, et ainsi d'en devenir membre ;*
- d'approuver les termes du projet de convention constitutive, joint en annexe à la présente délibération ;*
- d'autoriser son président à signer la convention.*

Strasbourg, le 10/10/18

Le Président,



Frédéric BIERRY